



TRAS Trinationaler Atomschutzverband
ATPN Association Trinationale
de Protection Nucléaire

Bâle, décembre 2018

Communiqué de presse

ATPN lance deux procès pour la fermeture de Fessenheim

L'Association Trinationale de Protection Nucléaire (ATPN) a lancé deux nouvelles poursuites contre la centrale nucléaire de Fessenheim et considère qu'une fermeture immédiate est nécessaire. La déclaration d'intention du président Macron de fermer l'usine à la mi-2020 est saluée, mais sans un décret de fermeture juridiquement contraignant, elle n'est pas très crédible.

Les deux nouvelles plaintes sont adressées à l'autorité de contrôle ASN et au Ministère de l'Environnement :

- A ce jour, Electricité de France (EDF) n'a pas été en mesure de démontrer des débits de refroidissement ultime suffisants, ce que le responsable local de l'ASN à Strasbourg a lui-même critiqué.
- Les groupes électrogènes de secours exigés par l'ASN dès 2012 n'ont jamais été installés. Le "noyau dur" des prescriptions de l'ASN après Fukushima n'a donc jamais été réalisé.
- L'avocate de ATPN à Paris, M^{re} Corinne Lepage, a demandé au PDG d'Electricité de France (EDF), Jean-Bernard Levy, de prouver que les essais de la pompe à eau souterraine ont démontré la capacité de pompage nécessaire au refroidissement d'urgence des deux réacteurs pendant au moins 100 heures.

Les trois documents sont disponibles sur Internet en allemand et en français. En français:

https://atomschutzverband.ch/wordpress/wp-content/uploads/lettre_chevet_recours_gracieux_asn_20181030_fr.pdf
https://atomschutzverband.ch/wordpress/wp-content/uploads/lettre_rugy_recours_gracieux_ministere_transition_ecologique_et_solidaire_20181030_fr.pdf
https://atomschutzverband.ch/wordpress/wp-content/uploads/lettre_edf_demande_d_informations_complementaires_et_de_communication_de_documents_societe_edf_201810_fr.pdf

En allemand :

https://atomschutzverband.ch/wordpress/wp-content/uploads/brief_chevet_recours_gracieux_asn_20181030_de.pdf
https://atomschutzverband.ch/wordpress/wp-content/uploads/brief_rugy_recours_gracieux_ministere_transition_ecologique_et_solidaire_20181030_de.pdf
https://atomschutzverband.ch/wordpress/wp-content/uploads/brief_edf_demande_d_informations_complementaires_et_de_communication_de_documents_societe_edf_201810_de.pdf

Questions:

Prof. Dr. Jürg Stöcklin, 079 817 57 33, Präsident ATPN
Dr. André Herrmann 079 766 94 92, unabhängiger Experte
Dr. Rudolf Rechsteiner 079 785 71 82 Vize-Präsident ATPN

Toile de fond

Le 25 octobre 2018, le Conseil d'État français a annulé l'ordonnance de l'ancien gouvernement Hollande relative à l'arrêt du centre nucléaire de Fessenheim. Si le président Macron veut éviter un échec de la fermeture annoncée pour 2020, il a besoin d'une base juridique pour ce faire. Macron pourrait ordonner au ministère de l'Environnement de fermer la centrale par manque de sûreté, bien qu'EDF

devrait être consulté au préalable. Ou encore, l'opérateur EDF introduit de son propre gré une demande de fermeture. La troisième option est la possibilité d'une modification de la loi.

Jeu déloyal

Ce va-et-vient entre le Politique, les autorités et l'exploitant est comme un jeu de Pierre noir :

- Le 2 mars 2018, l'opérateur Electricité de France (EDF) a annoncé publiquement sa mise hors service fin 2018. Toutefois, il n'a jamais présenté la demande de fermeture exigée par la loi et a subordonné la fermeture à la mise en service du nouveau réacteur Euroreactor à Flamanville.
- Le ministre de l'Environnement François de Rugy a annoncé une fermeture fin 2022 (Le Monde du 4 octobre 2018) sans lier la fermeture à l'ouverture de l'usine de Flamanville. Cette déclaration n'est pas contraignante sans un arrêté juridiquement exécutoire ainsi qu'une consultation préalable de l'exploitant et de l'ASN.

Dans l'intervalle, l'autorité de surveillance ASN a annoncé qu'aucun nouvel examen décennal n'aurait lieu à Fessenheim en accord avec EDF et qu'elle n'avait donc pas l'intention de faire appliquer les mesures complémentaires de sûreté ordonnées à la suite de Fukushima. Cela signifierait que Fessenheim continuerait de fonctionner jusqu'à la fin de la quatrième période de dix ans, ce qui, selon l'ASN, pourrait signifier la fermeture du réacteur 1 d'ici 2020 et du réacteur 2 d'ici 2021.

L'attitude d'EDF peut être interprétée comme un aveu que les lacunes de sécurité à Fessenheim sont si importantes que la centrale ne passerait pas un nouvel examen décennal ou que les investissements attendus sont trop élevés. Toutefois, il ne s'agit pas non plus d'une décision de fermeture juridiquement contraignante pour 2020, et EDF peut à tout moment revenir sur ses intentions.

Les experts considèrent que les failles de sécurité suivantes à Fessenheim sont particulièrement dangereuses :

- La pertinence du refroidissement d'urgence n'a pas été prouvée.
- Les pièces forgées du générateur de vapeur n'ont pas été fabriquées correctement, les certificats de sécurité ont été falsifiés.
- Les piscines de stockage des éléments combustibles usés ne sont pas suffisamment protégées contre les tremblements de terre et les interventions extérieures (crashes d'avions, terrorisme).
- Les systèmes de sécurité, en particulier la génératrice de secours, le filtre à sable, les systèmes de stockage d'eau de secours/remplissage d'urgence ne sont pas protégés de manière antisismique.
- Une analyse probabiliste de la résistance sismique de l'installation n'a jamais été réalisée.
- L'interaction du corium avec le béton et l'eau en cas de fusion du cœur n'a pas été clarifiée.

Chronologie de Fessenheim (fortement raccourcie)

9 mars 2011	Deux jours avant l'accident de Fukushima, le Tribunal administratif de Strasbourg rejette la demande de l'ATPN de fermer la centrale nucléaire de Fessenheim (en deuxième instance, le Conseil d'Etat (Paris) et la Haute Cour (Nancy) confirment cette décision).
A partir du 11 mars 2011	Suite à l'accident de Fukushima : ATPN lance une résolution de fermeture de Fessenheim, soutenue par plus de 150 villes de la région, dont la ville de Strasbourg.
printemps 2012	François Hollande, candidat à l'élection présidentielle du, annonce la fermeture de Fessenheim. Élu, il nomme l'année 2016 comme date de clôture.
2012-2016	ATPN envoie à l'ASN un catalogue des questions toujours ouvertes qu'elle avait elle-même posées touchant à la sûreté de sur Fessenheim ; la majorité de ces demandes de 2012, 2013 et 2014 restent sans réponse, bien que l'ASN impose un grand nombre de conditions. D'autres objections, y compris celles concernant l'absence de protection des eaux, ont été rejetées.
8 avril 2017	Le gouvernement français adopte un décret basé sur le plafond de 63,2 GW de capacité nucléaire de la loi française sur l'énergie, selon lequel Fessenheim doit être fermée dès que la centrale nucléaire de Flamanville sera chargée avec les barres de combustible.
27 septembre 2017	A la mairie de Fribourg, l'expert indépendant Dr André Herrmann fait le point sur les mesures ordonnées par l'ASN au nom de la ATPN. Conclusion : Les exigences imposées par l'ASN après Fukushima n'ont jamais été mises en œuvre par l'opérateur EDF.

21 novembre 2017	Dans le cadre d'un rapport ATPN, la Commission européenne espère que l'ASN appliquera également des méthodes probabilistes pour l'évaluation des séismes, ce qui n'est pas le cas à ce jour.
11 janvier 2018	La Commission française pour l'accès aux documents administratifs (CADA) accepte la demande de ATPN de se voir communiquer des données sur la pompe de refroidissement ultime et autres systèmes de sécurité de la centrale nucléaire de Fessenheim. Toutefois, EDF ne divulgue pas les données exigées.
2 mars 2018	Annonce par EDF de la fermeture de Fessenheim fin 2018. EDF s'abstient toutefois de présenter au ministère de la Sûreté nucléaire une demande de fermeture exigée par la loi.
12 mars 2018	Après près de deux ans d'arrêt, l'autorité de tutelle ASN remet le réacteur 2 en service, bien qu'EDF n'a en aucune manière corrigé les défauts avérés du générateur de vapeur qui avaient conduit à l'arrêt du réacteur 2. Un arrêt continu de plus de deux ans aurait signifié l'arrêt définitif du réacteur.
26 juin 2018	Lors de la réunion annuelle de l'ATPN, des experts expliquent les lacunes de Fessenheim, dont le physicien français Thierry de Larochelambert, professeur à l'Université de Belfort. Les documents et présentations sont accessibles au public sur le site de l'ATPN.
22 octobre 2018	L'ASN ouvre une consultation publique pour modifier les dispositions applicables à la centrale nucléaire de Fessenheim, selon lesquelles le réacteur 1 de la centrale de Fessenheim ne pourra être exploité au-delà de septembre 2020 et le second ne pourra être exploité au-delà d'août 2022, après que l'exploitant EDF ait reconnu que les générateurs diesel de secours exigés par l'ASN en 2012 ne seront jamais installés.
25 octobre 2018	A la demande de la commune de Fessenheim, le Conseil d'Etat annule l'arrêté relatif à la suspension de la licence d'exploitation de Fessenheim.
30 octobre 2018	ATPN demande l'arrêt du site au Ministre de l'Environnement de Rugey, en informant l'ASN, EDF, le préfet et la CLIS " afin qu'ils puissent faire valoir leurs objections dans les délais fixés ", car la fermeture annoncée " n'est toujours pas réglée ".
27 novembre 2018	Le président Macron annonce : Fessenheim sera finalement fermée à l'été 2020.



TRAS Trinationaler Atomschutzverband
ATPN Association Trinationale
de Protection Nucléaire

Murbacherstrasse 34,
CH-4056 Basel
Schweiz/Suisse
Sekretariat +41 061 322 06 24
www.atomschutzverband.ch